



Référence : *Le commissaire de la concurrence c Canadian Waste Services Holdings* 2000,
Trib conc 14

N° de dossier : CT2000002

N° de document du greffe : 96

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c. C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence aux
termes l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT de l'acquisition par Canadian Waste Services Inc de certains
éléments d'actifs de Browning-Ferris Industries Ltd, une entreprise œuvrant dans le domaine des
déchets solides.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence

(demandeur)

et

Canadian Waste Services Holdings Inc,

Canadian Waste Services Inc et

Waste Management, Inc

(défenderesses)

et

La municipalité de Chatham-Kent

(intervenante)



Date de la conférence téléphonique : Le 28 août 2000

Devant le membre judiciaire président l'instance : Monsieur le juge McKeown

Date de l'ordonnance : Le 29 août 2000

Ordonnance signée par : Monsieur le juge McKeown

ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

[1] VU le calendrier proposé déposé, sur consentement, par les parties le 24 août 2000;

[2] ET APRÈS AVOIR ENTENDU les arguments des avocats des parties;
LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[3] L'audience de la demande débutera le 6 novembre 2000 à 10 h, au
600-90 rue Sparks, Ottawa (Ontario).

[4] L'échéancier des procédures préalables à l'audience suivant doit être respecté :

Le 14 septembre 2000	Conférence préparatoire (Ottawa) commençant à 14 h Si plus de temps est requis, les avocats doivent en aviser le greffe avant le 11 septembre 2000 à 17 h.
Le 20 septembre 2000	Dépôt de l'énoncé conjoint des faits.
Le 26 septembre 2000	Le commissaire de la concurrence (le « commissaire ») remettra aux défenderesses leurs sommaires de la déposition.
Le 4 octobre 2000	Les défenderesses remettront au commissaire leurs sommaires de la déposition.
Le 11 octobre 2000	Échange des affidavits d'experts, conformément à l'article 47 des <i>Règles du Tribunal de la concurrence</i> .
Le 20 octobre 2000	Conférence préparatoire (Ottawa) commençant à 10 h.
Le 23 octobre 2000 conformément	Échange des affidavits d'experts en contre-preuve, à l'article 47 des <i>Règles du Tribunal de la concurrence</i> .
Le 25 octobre 2000	Les parties échangent leurs sommaires de la déposition supplémentaires.
Le 27 octobre 2000	Dépôt de tous les affidavits d'experts.
Le 30 octobre 2000 FAIT à Ottawa, ce 29 ^e jour d'août 2000.	Les parties déposent leurs recueils conjoints de documents

(s) W.P. McKeown

Président

AVOCATS :

Pour le demandeur

Le commissaire de la concurrence
Donald Houston
Michael Osborne

Pour la demanderesse

Canadian Waste Services Holdings Inc,
Canadian Waste Services Inc et
Waste Management, Inc

Shawn C.D. Neylan
Danielle Royal

Pour l'intervenante

La municipalité de Chatham-Kent
Brian Knott